

ARRETE TEMPORAIRE N° 2023-38

2.3 MARS 2023

MAIRIE DE LA WANTZENAU

PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION

ET DE STATIONNEMENT

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants.

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1.

Vu la demande de l'entreprise Tom Pousse Nord Alsace du 23/03/2023.

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux de mise en place d'un bassin de piscine et de travaux de terrassement, pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement.

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau

sont modifiées comme suit :

Du 27 mars 2023 au 30 mars 2023,

Rue du Petit Magmod

Réalementation 2.02.04: rues et places interdites à la circulation de tous les véhicules

dans les deux sens de circulation

Réalementation 4.03.02 : stationnement interdit et qualifié de gênant

Réalementation 3.02.05 : Voie à vitesse limitée à 30 km/h

Directives: Une déviation sera mise en place par la rue de l'Etang, le Rue de

Kilstett et la rue de la Tanche

Article 2: Cette interdiction ne concerne pas les services de secours et les services communaux.

L'accès des riverains est maintenu.

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par la société Tom Pousse Nord

Alsace.

Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Article 4:

Article 5: Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,

- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,

- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,

- Compagnie des transports Strasbourgeois,

- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS

- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole

- Aux archives à la Mairie.

Fait le

2 3 MARS 2823 ur le Maire

l'adjoint déléc Michèle KANNENGIESPILLE M

MAIRIE DE LA WANTZENAU

11 rue des Héros - CS 70 005 67610 LA WANTZENAU